



## STATUT DE L'ARBITRAGE

### RÉUNION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU 29 OCTOBRE 2020

Président : M. Lilian JURY.

Membres : MM. Yves BEGON, Thierry CHARBONNEL, MM. Grégory DEPIT, Christian MARCE, Jean-Luc ZULIANI

### PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

### LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE

#### (RAPPEL DE L'ARTICLE 8 DU STATUT FÉDÉRAL)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,

[...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

### DOSSIERS DE CHANGEMENT DE STATUT / CLUB.

COURBON Gérard (Senior – District) – représentait le F.C. DES QUATRE VALLEES en 2019-2020.

Suite à la réunion de la Commission en date du 24 septembre 2020 et reprenant l'étude du dossier.

Après examen des pièces fournies par M. COURBON Gérard et à la lecture de la décision prononcée par la Commission du Statut de l'Arbitrage du District du Cantal en date du 29 septembre 2020, la Commission accorde le rattachement de M. COURBON Gérard dès la saison 2020-2021 au F.C. ALLY MAURIAC, club situé à moins de 50 km de sa résidence. De plus, la Commission prend note de la décision du District du Cantal concernant la couverture du club quitté pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, celui-ci étant le club formateur de M. COURBON, sous réserve qu'il continue à arbitrer.

Le Président,

Le Secrétaire,

Lilian JURY

Yves BEGON

**La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr ou par courrier.**



## CETTE SEMAINE

Statut de l'Arbitrage	1
Clubs	2-6
Féminines	2
Contrôle des Mutations	3-8-9
Arbitrage	4-6

## CLUBS

### RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2020

#### INACTIVITÉ PARTIELLE

504499 – O. COTEAU – Catégorie U13 – Enregistrée le 01/11/20.



**L'AMOUR DU FOOT**

## FEMININES

### RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

Présents : Mmes Abtisssem HARIZA, Annick JOUVE, Nicole CONSTANCIAS,  
MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON

#### COMMUNIQUE

#### SUSPENSION DES COMPÉTITIONS DES LIGUES ET DISTRICTS

A la suite de l'annonce par le Président de la République des mesures sanitaires de confinement pour lutter contre la pandémie du COVID 19, la F.F.F. a pris la décision de suspendre l'ensemble des compétitions de Ligue, de District, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine, et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) jusqu'au mardi 1er décembre.

Toutes les rencontres qui ne pourront se jouer durant cette période seront reportées à des dates ultérieures, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire....

*Vous pouvez prendre connaissance du communiqué de la FFF (en date du 29 octobre 2020) sur le site internet de la Ligue.*

#### DOSSIER

#### R2 F (1ère phase) – Poule A

\* Match n° 23637.1 du 10/10/2020 : CLERMONT FOOT 63 (2) / A.S. CHADRAC :

En réponse à la demande de report du match sollicité par l'A.S. CHADRAC pour raison de COVID 19, et après avoir pris connaissance de l'avis du référent Covid de la Ligue suite aux justificatifs présentés, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

#### COURRIER

\* C.S. AYZE

Mail en date du 26 octobre 2020 informant que le club n'est

plus en mesure d'assurer et d'assumer la sécurité sanitaire suite à la révélation de plusieurs cas contacts notamment dans l'encadrement.

Pris note.

#### \* VAULX OLYMPIQUE

Présentant des cas Covid « positif » dans son effectif féminin, ce club a été contraint de déclarer forfait pour la rencontre de Coupe de France Féminine du 18/10/2020 contre l'A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE.

Conformément aux dispositions prévues dans cette situation, la Commission décide d'annuler l'amende (200 Euros) infligée pour ce forfait lors de sa réunion du 20 octobre 2020.

#### FORFAIT

#### \* U18 F (1ère Phase) – Poule E

Match n° 23871.1 du 28/10/2020 : A.S. SILLINGY

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'A.S. SILLINGY et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (forfait) (cf. : art. 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

#### AMENDES

#### **Forfait – Amende de 200 Euros**

Match n° 23871.1 – Forfait annoncé en U 18 F – Poule E : A.S. SILLINGY (513412)

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.**

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Abtisssem HARIZA,

Présidente Commission Sportive Féminine

# CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2020**

**(PAR VOIES ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## **RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot(Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

## **OPPOSITIONS, ABSENCES OU**

## **REFUS D'ACCORD**

### DOSSIER N° 254

MISTRAL FC GRENOBLE – 539465 – BENADOUDA BARBERA Mohamed et BENYAHIA Othman (U12) – AS SURIEUX ECHIROLLES (536496)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période, Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission mais qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Considérant les faits précités,

La Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### DOSSIER N° 255

AS ST GENIS FERNEY CROZET – 540774 – TLICH Fatri (senior) – club quitté : AS FERNEY VOLTAIRE (581127)

Considérant que la Commission a été saisie suite au refus du club quitté à la demande d'accord hors période pour motif financier,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission dans le délai imparti,

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail,

Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### DOSSIER N° 256

RIVES SP. – 517051 – FLOCH Steeve (senior) – club quitté : AS VER SAU (552124)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission dans le délai imparti,

Considérant qu'il n'a pas de motif réel à s'opposer au départ, Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

## **DECISION DOSSIER LICENCE**

### REPRISE DOSSIER N° 249

FC DE HAUTE TARENTEISE – 551562 – BOULDJEDRI Samia, MAKSOUD Alissa, MOUMINI Amanda, ROCHETTE Coline et ZEGUIR Inès(U17F) – club quitté : ENT. S. DE TARENTEISE (552674)

Considérant la décision prise lors de sa réunion du 19 octobre dernier,

Considérant que le club quitté a déclaré officiellement tout d'abord une inactivité senior féminine en date du 14 août puis a complété par une mise en inactivité totale féminine en date du 5 octobre,

Considérant l'article 7.3 des R.G. de la LAuRAFoot disposant que : «lorsqu'un club n'a pas engagé d'équipe depuis au moins une saison dans une ou plusieurs catégories, et qu'aucun engagement dans cette ou ces mêmes catégories n'est déclaré sur la saison en cours, en cas de réclamation d'un club auprès de la LAuRAFoot et après vérification des services administratifs, le club concerné sera déclaré en inactivité partielle ou totale, avec rétroactivité au 1er juin précédant la demande.

Un courrier électronique sera au préalable envoyé au club

concerné pour s'assurer que ce dernier ne souhaite pas engager d'équipe pendant la saison en cours ».

Considérant que le club quitté, questionné, a adressé un mail le 27 octobre 2020 pour confirmer avoir engagé une équipe U17 F la saison dernière,

Considérant que cette équipe n'apparaît pas au fichier mais qu'une suspicion d'entente était possible,

Considérant que le district de Savoie, questionné par téléphone, a confirmé ne pas avoir eu de championnat féminin en catégorie U17 F la saison dernière,

Considérant qu'il y a lieu de considérer le club en inactivité rétroactivement au 1er juin,

Considérant les faits précités,

La Commission modifie les licences sans cachet mutation en vertu de l'article 117/b des Règlements Généraux de la FFF.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Président de la Commission,

Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

## ARBITRAGE



### RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2020 (VISIOCONFÉRENCE)

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr),

Secrétaire : Nathalie PONCEPT,

Participant : Sébastien MROZEK (Président délégué), Daniel BEQUIGNAT, Emmanuel BONTRON, Mohamed BOUGUERRA, Vincent CALMARD, Manuel DA CRUZ, Frédéric DONZEL, Julien GRATIAN, Bernard MOLLON, Jean-Baptiste ROTA, Luc ROUX, Jean-Claude VINCENT,

Assistent : Wilfried BIEN (CTRA) et Vincent GENE BRIER (CTRA),

Excusés : Grégory DEPIT, Jérôme PERRET, Richard PION (CTRA), Cyril VIGUES,

### QUESTIONNAIRE ANNUEL

Le questionnaire annuel aura lieu durant la période de confinement, la quasi-totalité des arbitres et observateurs étant censés être disponibles à distance :

Samedi 21 novembre 2020 à 19h00 : questionnaire annuel N°1.

Dimanche 29 novembre 2020 à 19h00 : questionnaire annuel N°2.

### REUNIONS ARBITRES ET OBSERVATEURS

Des réunions en visioconférence et téléphoniques seront programmées par catégories et groupes d'ici fin décembre. Les modalités et programmations vous seront communiquées ultérieurement.

Il est demandé aux arbitres de continuer à se maintenir au niveau physique, individuellement, selon les directives sanitaires dans un rayon de 1 kilomètre de leur domicile.

### TESTS PHYSIQUES

Samedi 12 décembre 2020 à Lyon : premier test ou rattrapage (pour les arbitres ayant couru une première fois en début de saison une seule possibilité de rattrapage soit le 12/12, soit le 30/01) des tests physiques à 11h00 (accueil à partir de 10h15) et de l'AG à 13h30 à Tola Vologe.

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : rattrapage (pour les arbitres ayant couru une première fois en début de saison une seule possibilité de rattrapage soit le 12/12, soit le 30/1) des tests physiques à 11h00 (accueil à partir de 10h15) et de l'AG à 13h30 à Tola Vologe.

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : rattrapage des tests physiques des arbitres Futsal

### AGENDA

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : examens arbitres de Ligue Jeunes, Seniors et Assistants (théorie et tests physiques).

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : examens arbitres de Ligue Futsal (théorie et tests physiques).

Les formations initiateurs en arbitrage et FIA Futsal seront reprogrammées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les formations théoriques des promotionnels se poursuivent à distance suivant le calendrier initial.

**ATTENTION NOUVELLES DISPOSITIONS EN DATE DU 29/10**

Suite aux annonces du Gouvernement, les compétitions sont suspendues : <https://laurafoot.fff.fr/simple/suspension-des-competitions-des-ligues-et-districts/>

**Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site internet de la LAuRAFoot ainsi que sur le PV CRA où de nouvelles informations pourront vous être communiquées.**

Recommandation de l'Assurance Maladie : aucun contact physique ni du coude, ni du poing.

**ANNUAIRE DES OFFICIELS**

L'édition 2020/2021 a été publiée. Elle a été transmise aux clubs par l'intermédiaire de Footclubs et aux officiels sur Mon Compte FFF rubrique Documents.

**OBSERVATIONS**

Les groupes d'observations sont à consulter dans la rubrique Document de votre accès personnel à Mon Compte FFF. Les arbitres seniors (hors féminines et groupe espoirs FFF R1P, R2P et R3P) qui n'y seraient pas doivent envoyer un mail au responsable désignation observateur de leur catégorie.

**RATTRAPAGE DES TESTS PHYSIQUES**

- nouvelle date à définir.

**DESIGNATEURS**

<b>BEQUIGNAT Daniel</b>	<i>Observateurs AAR1 AAR2 AAR3</i>	☎ 06 81 38 49 26 - <b>Mail</b> : daniel.bequignat@wanadoo.fr
<b>BONTRON Emmanuel</b>	<i>Dési Futsal Observateurs Futsal</i>	☎ 07 89 61 94 46 - <b>Mail</b> : emmanuel.bontron@orange.fr
<b>BOUGUERRA Mohammed</b>	<i>Dési ER R1 R2</i>	☎ 06 79 86 22 79 - <b>Mail</b> : mo.bouguerra@wanadoo.fr
<b>CALMARD Vincent</b>	<i>Dési JAL1 JAL2</i>	☎ 06 70 88 95 11 - <b>Mail</b> : vincent.calmard@orange.fr
<b>DA CRUZ Manuel</b>	<i>Futsal</i>	☎ 06 63 53 73 88 - <b>Mail</b> : dacruzmanu@gmail.com
<b>DEPIT Grégory</b>	<i>Représentant arbitres CL Discipline</i>	☎ 06 02 10 88 76 - <b>Mail</b> : gdepit@hotmail.fr
<b>GRATIAN Julien</b>	<i>Observateurs R1 R2</i>	☎ 06 76 54 91 25 - <b>Mail</b> : julien.gratian@orange.fr
<b>MOLLON Bernard</b>	<i>Dési R3 CandR3 Discipline</i>	☎ 06 03 12 80 36 - <b>Mail</b> : bernard.mollon@orange.fr
<b>ROUX Luc</b>	<i>Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3</i>	☎ 06 81 57 35 99 - <b>Mail</b> : luc.roux@wanadoo.fr
<b>VINCENT Jean-Claude</b>	<i>Dési Cand JAL Pré-ligue Appel</i>	☎ 06 87 06 04 62 - <b>Mail</b> : jcvincent2607@gmail.com
<b>VIGUES Cyril</b>	<i>Observateurs JAL Cand JAL</i>	☎ 06 61 63 27 94 - <b>Mail</b> : cyril.vigues@laposte.net

**DESIGNATIONS**

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (Fiche de Renseignements informatisée saisie par vos soins, Dossier Médical validé par la Commission Régionale Médicale, licence 2020/2021 validée) sont désignables pour les compétitions.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

**FOOT2000 PERSO**

Cet outil vous permet de suivre vos remboursements, mais en aucun cas il ne faut l'utiliser pour établir une feuille de frais pour la LAuRAFoot.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT





## CLUBS

### RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2020

#### INACTIVITÉ TOTALE

609420 – A.S. GGB – Enregistrée le 06/11/20.

#### NOUVEAU CLUB

560654 – LIFE SPORT FUSTAL ACADEMY VILLEFRANCE SUR SAONE - Futsal



## ARBITRAGE

### RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2020

#### EN VISIOCONFÉRENCE

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

#### QUESTIONNAIRE ANNUEL 2020/2021

Le questionnaire annuel des arbitres toutes catégories jeunes et seniors gérés par la CRA (candidats et pré-ligue compris) et des observateurs sera effectué sur un formulaire informatique **samedi 21 novembre 2020 ou dimanche 29 novembre 2020 de 19h00 à 21h00** (1 date au choix, attention après 21h00 il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire).

Durant la période de confinement, la quasi-totalité des arbitres et observateurs étant censés être disponibles à distance, le mardi suivant chacun des questionnaires, la liste des arbitres et des observateurs ayant réalisé celui-ci sera publié sur le site internet de la LAuRAFoot en rubrique « arbitrage ».

**Questionnaire annuel informatique obligatoire N°1 samedi 21 novembre 2020 de 19h00 à 21h00 en cliquant sur le lien suivant :**

#### **QUESTIONNAIRE ANNUEL LOIS DU JEU N°1**

Une seule réponse possible pour chaque question. Si plusieurs questionnaires sont enregistrés par une même personne (le même jour ou des jours différents) c'est le premier questionnaire enregistré qui sera pris en compte. A la fin du questionnaire ne pas oublier de cliquer sur ENVOYER la mention «Votre réponse a bien été enregistrée » doit s'afficher pour signifier que votre questionnaire a bien été pris en compte et vous recevrez par mail sur l'adresse saisie les réponses que vous avez saisies (en cas de non réception vérifiez les indésirables, spams ou courrier pêle-mêle).

Un **questionnaire annuel spécifique futsal** sera programmé

en **décembre** pour les arbitres de Ligue futsal, candidats Ligue futsal et observateurs futsal.

#### REUNIONS ARBITRES ET OBSERVATEURS

Des réunions en visioconférence et téléphoniques seront programmées par catégories et groupes d'ici fin décembre. Les modalités et programmations vous seront communiquées ultérieurement.

Il est demandé aux arbitres de continuer à se maintenir au niveau physiquement individuellement selon les directives sanitaires dans un rayon de 1 kilomètre de leur domicile.

#### TESTS PHYSIQUES

Samedi 12 décembre 2020 à Lyon : premier test ou rattrapage (pour les arbitres ayant couru une première fois en début de saison une seule possibilité de rattrapage soit le 12/12, soit le 30/01) des tests physiques à 11h00 (accueil à partir de 10h15) et de l'AG à 13h30 à Tola Vologe.

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : rattrapage (pour les arbitres ayant couru une première fois en début de saison : une seule possibilité de rattrapage soit le 12/12, soit le 30/01) des tests physiques à 11h00 (accueil à partir de 10h15) et de l'AG à 13h30 à Tola Vologe.

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : rattrapage des tests physiques des arbitres Futsal.

#### AGENDA

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : examens arbitres de Ligue Jeunes, Seniors et Assistants (théorie et tests physiques).

Samedi 30 janvier 2021 à Lyon : examens arbitres de Ligue Futsal (théorie et tests physiques).

Les formations initiateurs en arbitrage, FIA Futsal et rassemblement des espoirs féminines seront reprogrammées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les formations théoriques des promotionnels se poursuivent à distance suivant le calendrier initial.

### ATTENTION NOUVELLES

### DISPOSITIONS EN DATE DU 29/10

Suite aux annonces du Gouvernement, les compétitions sont suspendues :

<https://laurafoot.fff.fr/simple/suspension-des-competitions-des-ligues-et-districts/>

Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site internet de la LAuRAFoot ainsi que sur le PV CRA où de nouvelles informations pourront vous être communiquées.

### ANNUAIRE DES OFFICIELS

L'édition 2020/2021 a été publiée. Elle a été transmise aux clubs par l'intermédiaire de Footclubs et aux officiels sur Mon Compte FFF rubrique Documents.

### OBSERVATIONS

Les groupes d'observations sont à consulter dans la rubrique Document de votre accès personnel à Mon Compte FFF. Les arbitres seniors (hors féminines et groupe espoirs FFF R1P, R2P et R3P) qui n'y seraient pas, doivent envoyer un mail au responsable désignation observateur de leur catégorie.

### DESIGNATEURS

<b>BEQUIGNAT Daniel</b>	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - <b>Mail</b> : daniel.bequignat@wanadoo.fr
<b>BONTRON Emmanuel</b>	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - <b>Mail</b> : emmanuel.bontron@orange.fr
<b>BOUGUERRA Mohammed</b>	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - <b>Mail</b> : mo.bouguerra@wanadoo.fr
<b>CALMARD Vincent</b>	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - <b>Mail</b> : vincent.calmard@orange.fr
<b>DA CRUZ Manuel</b>	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - <b>Mail</b> : dacruzmanu@gmail.com
<b>DEPIT Grégory</b>	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - <b>Mail</b> : gdepit@hotmail.fr
<b>GRATIAN Julien</b>	Observateurs R1 R2	☎ 06 76 54 91 25 - <b>Mail</b> : julien.gratian@orange.fr
<b>MOLLON Bernard</b>	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - <b>Mail</b> : bernard.mollon@orange.fr
<b>ROUX Luc</b>	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - <b>Mail</b> : luc.roux@wanadoo.fr
<b>VINCENT Jean-Claude</b>	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - <b>Mail</b> : jcvincent2607@gmail.com
<b>VIGUES Cyril</b>	Observateurs JAL Cand JAL	☎ 06 61 63 27 94 - <b>Mail</b> : cyril.vigues@laposte.net

### FOOT2000 PERSO

Cet outil vous permet de suivre vos remboursements, mais en aucun cas il ne faut l'utiliser pour établir une feuille de frais pour la LAuRAFoot.

Le Président,  
Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,  
Nathalie PONCEPT



# CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2020**

**(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## **RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

## **RECEPTION**

FC CORBAS – 517095 – GHARBI Salah Eddine (U15) – club quitté : O. VAULX EN VELIN (528353)

Enquête en cours.

## **OPPOSITIONS, ABSENCES OU**

## **REFUS D'ACCORD**

DOSSIER N° 257

CLAIX F. – 522619 – DANGUY Louna (U18F) – club quitté : FC SEYSSINS (530381)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période, Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission mais qu'il a donné son accord via Footclubs suite à l'enquête engagée,

Considérant les faits précités,

La Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

REPRISE DOSSIER N° 89

US MONTELMAR – 500355 – KERDJOU Rayanne (senior) – club quitté : AS SUD ARDECHE FOOTBALL (550020)

Considérant qu'après enquête et audition des parties lors de sa réunion du 21 octobre 2020, la Commission Régionale de Discipline a déclaré que les demandes de licences effectuées par M. KERDJOU Rayanne pour l'U. MONTILIENNE S. et pour l'AV. SUD ARDECHE FOOTBALL n'étaient pas falsifiées.

Considérant que de ce fait elle a décidé de retourner le dossier à la Commission de Contrôle des Mutations,

Considérant les faits précités,

La Commission décide de maintenir sa précédente décision du 21 juillet dernier en confirmant que M. KERDJOU Rayanne est bien licencié à l'U. MONTILIENNE S. pour la saison 2020-2021. M. Jean-Paul Durand n'a pas participé à la délibération ni à la décision.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

Président de la Commission,

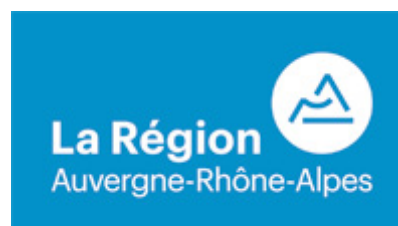
Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2020**

**(PAR VOIES ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## **RAPPEL**

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

## **RECEPTION**

AS VERSAU – 552124 – GARELL Camille (U19)  
– club quitté : O. ST MARCELLIN (504713)

Enquête en cours.

## **OPPOSITION, ABSENCE ou REFUS D'ACCORD**

DOSSIER N°258

FC CORBAS – 517095 – GHARBI Salah Eddine (U15)  
– club quitté : O. VAULX EN VELIN (528353)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission dans le délai imparti,

Considérant qu'il n'a pas de motif réel à s'opposer au départ, Considérant les faits précités,

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Président de la Commission,

Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

